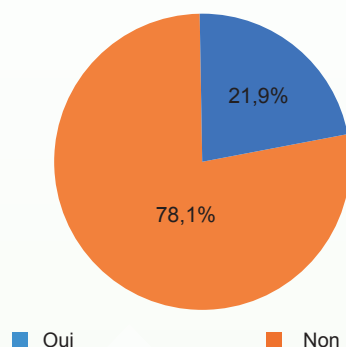
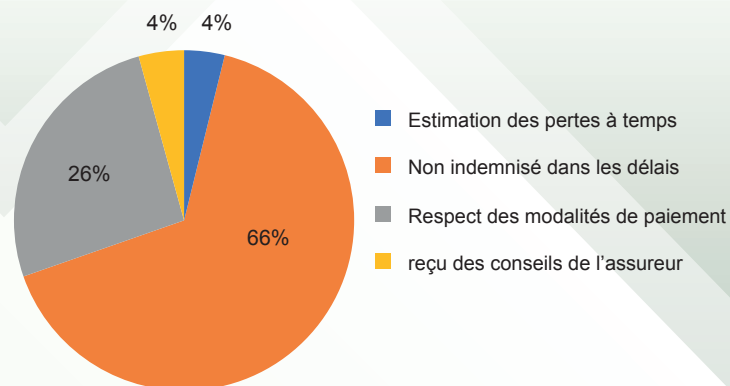


Parmi les ménages ayant souscrit à une assurance agricole, 22% ont déclaré avoir subi un sinistre.



Près de deux-tiers des ménages ayant subi un sinistre déclarent n'avoir pas été dédommagé à temps, et 4% déclarent que les pertes ont été estimées dans un délai raisonnable



En récapitulatif :

- Si 66% des producteurs de riz irrigué dans la vallée du fleuve Sénégal et le bassin de l'Anambé connaissent l'assurance agricole, seuls 21% ont effectivement souscrit à un contrat d'assurance durant les cinq dernières années.
- En dehors des assurances récolte et indicielle auxquelles les producteurs ont effectivement souscrit, des besoins ont été exprimés pour une prise en charge des risques liés à l'invasion acridienne, aux feux de brousse et aux autres ravageurs.
- Parmi ceux qui ont souscrit à un contrat d'assurance, seul 22% disent avoir subi un sinistre sur les cinq dernières années. 65% d'entre eux affirment ne pas avoir été indemnisés dans les délais.

Auteurs :
Dr Assane BEYE (UCAD/FASEG)
Mr Mouhamadou Hady DIALLO (PAPA)



Contact PAPA
projet.papa@agriculture.gouv.sn
<http://www.papa.gouv.sn>
Juillet 2018



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET
DE L'EQUIPEMENT RURAL



PROJET D'APPUI AUX POLITIQUES AGRICOLES

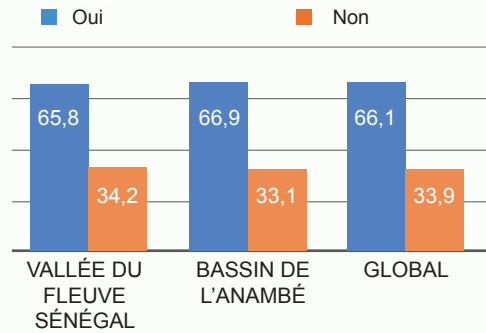
INFORMATIONS SUR NOS RÉSULTATS D'ENQUÊTES

L'assurance agricole, un service à repenser
pour une meilleure prise en charge des
risques dans les zones de riziculture irriguée

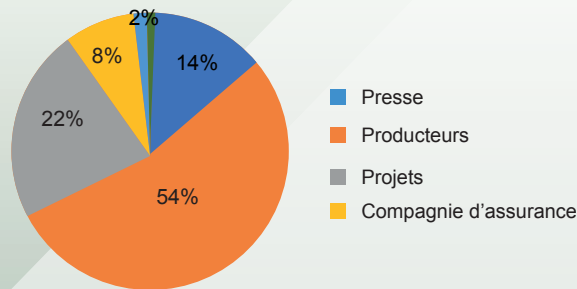


Source : Enquêtes PAPA 2017¹

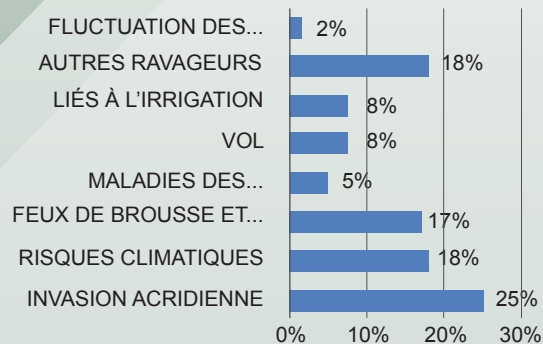
La proportion de ménages qui déclarent connaître l'existence de l'assurance agricole s'établit à 2/3 dans l'ensemble des zones irriguées.



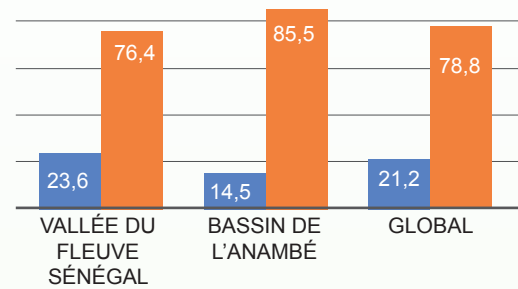
L'échange d'information entre producteurs est le principal canal par lequel les ménages ont eu connaissance de l'assurance agricole (54%), tandis que 8% des producteurs connaissent l'assurance agricole grâce à la CNAAS.



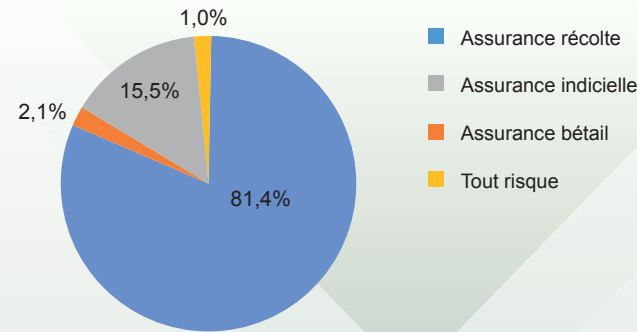
La plupart des ménages déclarent vouloir se couvrir contre les invasions acridiennes, suivies des autres ravageurs, les risques climatiques et les feux de brousse.



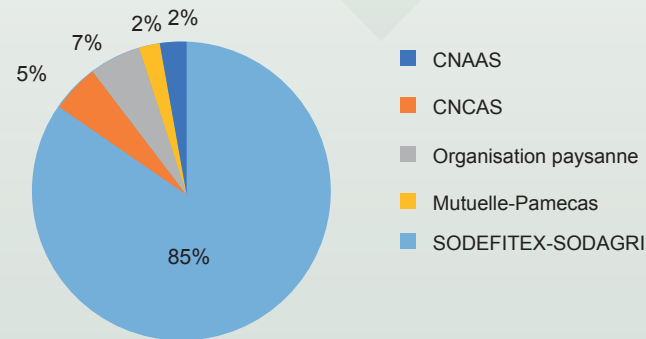
Sur l'ensemble des petites exploitations agricoles sous culture irriguée, seules 21% ont effectivement souscrit à une assurance durant les 5 dernières années.



La quasi-totalité de ces exploitations assurées ont souscrit à l'assurance récolte (81%), et 15% ont souscrit à une assurance indicielle.



La CNAAS est l'institution principale auprès de laquelle les ménages ont souscrit à un contrat d'assurance, avec 85% des cas.



¹ Enquête menée auprès de 750 ménages dans la vallée du Fleuve Sénégal et le bassin de l'Anambé

